

Compte-rendu du Conseil municipal de Montcel du 14 avril 2017

Étaient présent(e)s : Mesdames AMEYE, CESARINI, FALEMPIN, MATHEY
Messieurs BONNET, CHANUDET, MOMPIED, ONZON, PEYNET, PORTE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 février 2017
- Approbation Comptes administratifs 2016, des comptes du trésorier et affectations des résultats
- Vote des taux d'imposition communaux
- Vote des budgets 2017
- Remboursement à Monsieur le Maire d'achats faits pour la rénovation de l'appartement
- Projet de la salle de restauration scolaire
- Questions diverses

Monsieur Bonnet, Maire, demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Dossier « Amendes de police »
- Subvention à différentes associations
- Mise en location d'un bien appartenant à la commune et définition du loyer
- Modification des statuts du SIEG
- Réserves foncières
- Vote des tarifs du service d'assainissement collectif

Mise au vote : adoption à l'unanimité

1. Désignation du secrétaire de séance : Madame Mathey est désignée à l'unanimité
2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 février 2017

Mise au vote : adoption à l'unanimité

3. Approbation des Comptes administratifs 2016, des comptes du trésorier et affectations des résultats

Budget général 2016

Section fonctionnement :	Dépenses	215 778,01€
	Recettes	215 143,98€

Section investissement	Dépenses	55 289,17€
	Recettes	13 329,07€

Assainissement 2016

Section fonctionnement	Dépenses	16 699,46€
	Recettes	53 310,00€

Section investissement	Dépenses	38 232,65€
	Recettes	22 880,54€

Mise au vote : adoption à l'unanimité

4. Vote des taux communaux

D'ici à 2019, les taux intercommunaux vont être harmonisés avec un lissage sur 3 ans. Le Conseil Municipal prend acte de ces futures évolutions et de la note synthétique préparée par le Maire qui décrit la situation budgétaire communale.

Propositions de taux communaux pour 2017 :

Taxe d'habitation 8,38 %

Taxe Foncier Bâti 14,57%

Taxe Foncier non Bâti 60,49%

Mise au vote : adoption à l'unanimité

5. Vote des budgets 2017

Budget Général

Fonctionnement équilibré à 256 410,88 euros

Investissement équilibré à 112 085,16 euros

Mise au vote : adoption à l'unanimité

Budget Assainissement

Fonctionnement équilibré à 100 533,18 euros

Investissement équilibré à 76 626,65 euros

Mise au vote : adoption à l'unanimité

6. Tarifs du service d'assainissement

Tarifs 2016/2017 : Part fixe à 130 euros et part variable à 1,65€ /m³ d'eau consommé

Proposition pour tarifs 2017-2018 Part fixe 133€ et part variable 1,68€ le m³ dont 0.20€ pour l'agence de l'eau

Part fixe à 133 euros et part variable à 1,68€ /m³ d'eau consommé

Mise au vote : adoption à l'unanimité

7. Remboursement d'achats faits pour la rénovation de l'appartement

Monsieur Bonnet a fait l'avance du paiement de factures communales pour la somme de 1212,04€. La commune doit donc la somme de 1 212.04€ à Monsieur BONNET.

Mise au vote : adoption à l'unanimité

8. Projet de la salle de restauration scolaire

La nouvelle cantine est prévue pour 60 enfants. Après l'examen de plusieurs projets, il est retenu la proposition N° 3 dite version extension B. Il faudra rester vigilant sur la possibilité d'utiliser les sanitaires pour la salle polyvalente.

9. Dossier « Amendes de police »

Le carrefour de Latour Serviat va être réaménagé pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons. Une zone de stationnement pour le bus scolaire sera créée avec la mise en place d'un abri – bus. Montant du projet 10 720€ HT. La subvention du Conseil départemental est de 7500€. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Commune.

Mise au vote : adoption à l'unanimité

10. Subventions aux associations

Proposition de versement de 250€ à la société lyrique de Combronde (pour la venue de la Banda lors des cérémonies officielles à Montcel) et de 850€ au Foyer rural de Montcel pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2017.

Mise au vote : adoption à l'unanimité

11. Location d'appartement au 2^{ème} étage de la mairie

Proposition: loyer de 440€ + charges de 40€

Location à partir du 15.05.2017.

Mise au vote : adoption à l'unanimité

12. Modification des statuts du SIEG

Mise au vote : adoption à l'unanimité

13. Réerves foncières

Dans le cadre de l'aménagement foncier, le conseil municipal exprime son souhait de préparer des réserves foncières communales pour les projets suivants : extension de l'étang communal (parcelles entre l'étang et la rivière Morge), éventuel projet de création de groupe scolaire au lieu-dit Piory, petites parcelles pour d'éventuelles implantations d'éoliennes (sur le plateau entre Latour Serviat et Lavaure + parties actuellement objet de la DUP en faveur du Valtom entre Rimeau et le parc de l'Aize), berges côté droit de la Morge entre le lieu-dit Bonneval et le lieu-dit le Pont (le long du chemin des rives de Morge / afin de pouvoir entretenir les berges non entretenues par les propriétaires), éventuelle construction de logement communal (lieu non défini à ce jour).

Mise au vote : adoption à l'unanimité

14. Questions diverses

- Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles

Le 23 avril de 8h à 12h LP et LC, de 12h à 16h AF et JPM, de 16h à 19h GB, NA et FPM

Le 7 mai de 8h à 12h JFP, NO, JC et AF, de 12h à 16h LP et GB, de 16h à 19h JPM, NA et FPM

- Un particulier demande à acheter une parcelle de terrain pour stocker du bois. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- La toiture du bâtiment loué par Monsieur Balacker est détériorée et il faut envisager une réfection totale assez rapidement. Il est proposé d'utiliser les tuiles rendues disponibles après les travaux de l'église.
- Signalement de deux lampadaires en panne
- Alerte sur la fissure du garde-corps du Pont de Montcel. Celle-ci semble s'élargir ; à faire savoir aux services du Conseil départemental.
- Syndicat Jозеранд Montcel : Madame Césarini a été élue Présidente du syndicat.
- Désagréments de voisinage : il est demandé au maire d'intervenir officiellement pour faire cesser les aboiements nocturnes continus des chiens de Monsieur Eric Favodon au Bourg. Des démarches amiables ont été réalisées par les voisins, sans succès. Monsieur Bonnet va faire un courrier qu'il apportera en mains propres.
- Le Maire fera évacuer la caravane située au-dessous de l'étang communal.
- Un panneau signalant l'interdiction de déposer des déchets en dehors du point « déchets verts et gravas » sera affiché à Rimeau et rappellera le risque d'amende.
- Le Maire sollicitera les services de la Poste pour que la boîte postale soit reposée sur le four du Peyroux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

